

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 824

8 avril 2013

### SOMMAIRE

Agamemnon S.à r.l. ....	39542	Packinvest A.G. ....	39545
Aktua Asset Holdings, S.à r.l. ....	39542	PALLINGHURST INVESTOR CONSOR-	
Arlorlux ....	39516	TIUM II (Lux) S.à r.l. ....	39544
Baby Company S.A. ....	39528	Partners Group Global Infrastructure 2009	
Beamex S.A., SPF ....	39542	S.C.A., SICAR ....	39544
Biocorp-Lux S.A. ....	39550	Partners Group Global Mezzanine 2010	
BMF Investissements S.A. ....	39541	S.C.A., SICAR ....	39545
BOA Luxembourg Investment S.à r.l. ....	39541	Party Rent Luxembourg, Sàrl ....	39545
BOA Luxembourg Investment S.à r.l. ....	39541	PEERMONT FINANCE S.A., société de	
CSC Computer Sciences Capital S.à r.l. ....	39552	gestion de patrimoine familial ....	39548
Dragon Capital S.à r.l. ....	39506	Pentair Technical Products S.à r.l. ....	39545
Financière Européenne des Retail Parks		PetroChina Energy Holding Luxembourg	
.....	39522	S.à r.l. ....	39524
Iddi Fix S.à r.l. ....	39515	Piclux S.A. ....	39546
Kamelion World S.à r.l. ....	39521	PICO Invest Spf S.A. ....	39546
Lata Lux Holding Parent ....	39547	Pieralisi International S.A. ....	39546
L'Eau Vive Crenile S.C. ....	39547	Pixel Invest S.à r.l. ....	39544
LionLead SCA ....	39544	ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.	
L.P.M. Holding S.A. ....	39547	.....	39506
Lux 4 Starlight GBP S.à r.l. ....	39530	Red House S.A. ....	39549
Mars Propco 23 S.à r.l. ....	39549	Resgre Investissements S.A. ....	39529
Mars Propco 24 S.à r.l. ....	39548	Varicom S.A. ....	39552
Mars Propco 33 S.à r.l. ....	39548	Vestar CCS 4 S.à r.l. ....	39552
Mars Propco 38 S.à r.l. ....	39549	Vinicultor S.à r.l. ....	39550
ND Europe S.à r.l. ....	39543	Viridis II S.à r.l. - SPF ....	39551
NGPMR Lux II S.à r.l. ....	39543	Waterview Sàrl ....	39541
Nord-Cars S.A. ....	39528	White Fleet ....	39551
Odyssey Group S.A. ....	39543	X-Air Aviation Holding S.à r.l. ....	39550
Oxil Invest S.A. ....	39543	Xevin Investments S.à r.l. ....	39550

**ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Sebastian EBERWEIN, Unternehmensberater, geboren in Göttingen (Deutschland) am 19. Mai 1965, wohnhaft in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette,

alleiniger Anteilsinhaber der Gesellschaft „ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.“ mit Sitz in L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 5. Mai 2006, durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1364 vom 14. Juli 2006,

letztmalig umgeändert am 3. Februar 2012, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1007 vom 19. April 2012,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 116.108.

Welche Erschienenen den amtierenden Notar ersuchen die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette zu verlegen, rückwirkend zum 1. Januar 2013 und somit dem ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Préziderdaul.“

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 750,- EUR

Worüber Urkunde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt, hat letzterer mit dem Notar vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. EBERWEIN, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civiles, le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/3759. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (gezeichnet): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt.

Luxemburg, den 18. Februar 2013.

Référence de publication: 2013023644/36.

(130028565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Dragon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 175.252.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Frédéric CHICHE, investment banker, residing professionally in F-75116 Paris, 7, rue Kepler (France),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "DRAGON CAPITAL S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. Subject to obtaining the relevant business authorization, the Company may also render any advisory, consulting or other services in the field of finance, strategy as well as mergers and acquisitions, to any affiliated entity or to third parties.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.

#### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the managers present or represented. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of one Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Partner(s).

#### **Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

#### **Art. 12. Sole partner.**

12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.

13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole partner Mr. Frédéric CHICHE, represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

Mr. Fabrice GEIMER, employee, born on 23 January 1978 in Arlon (Belgium), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; and

Mr. Sinan SAR, employee, born on 5 June 1980 in Luxembourg, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of each of the managers.

#### *Second resolution*

The address of the registered office of the company is established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Frédéric CHICHE, banquier d'affaires, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 7, rue Kepler (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "DRAGON CAPITAL S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Sous réserve de l'obtention de l'autorisation commerciale pertinente, la Société pourra également prêter tous services de conseil, de consultance ou autres dans le domaine de la finance, de la stratégie et des fusions/acquisitions, à toute entité affiliée ou à des tiers.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Frédéric CHICHE, représenté comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice GEIMER, employé, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; et

Monsieur Sinan SAR, employé, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

*Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la société est établie au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. AC/2013/4633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013024533/482.

(130029473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Barend dit Bas SCHAGEN, animateur radio et télé, né le 4 janvier 1965 à Luxembourg, demeurant à L-7433 Grevenknapp, Maison 14A.

Ci-après dénommé "le cédant".

2.- Monsieur Jean-Michel DAUNE, directeur, né le 19 août 1977 à Namur (Belgique), demeurant à B-6860 Les Fossés, 4, rue Notre-Dame.

Ci-après dénommé "le cessionnaire".

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit la cession intervenue entre eux:

Le cédant cède par les présentes, sans autre garantie de sa part que celle de l'existence des parts cédées, conformément à l'article 1693 du Code civil, à Monsieur Jean-Michel DAUNE, prénommé, qui accepte, une partie de ses parts sociales, soit soixante-quinze (75) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune qui appartiennent à Monsieur Bas SCHAGEN, prénommé, dans la société IDDI FIX S.à r.l., à un prix total de neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 9.375,-).

La société à responsabilité limitée «IDDI FIX S.à r.l.», au capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.764, a été constituée suivant acte notarié en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25 du 20 janvier 1993. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1263 du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Jean-Michel DAUNE, prénommé, sera propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les frais et honoraires des présentes sont à charge du cessionnaire, toutes les parties en étant solidairement tenues avec le notaire.

Suite à la cession de parts dont question ci-avant, les associés décident de modifier la teneur de l'article 5 des statuts, et de répartir les cent (100) parts représentatives du capital social de la société de la manière suivante:

- Monsieur Jean-Michel DAUNE, prénommé, est propriétaire de soixante-quinze (75) parts sociales et
- Monsieur Bas SCHAGEN, prénommé, est propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales.

Ensuite Monsieur Bas SCHAGEN, prénommé, déclare démissionner de sa fonction de gérant unique de la société et les associés nomment Monsieur Jean-Michel DAUNE, prénommé, en tant que gérant unique de la société pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Le gérant démissionnaire et le nouveau gérant déclarent accepter cette cession au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et de dispenser le cessionnaire de la signifier par huissier à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SCHAGEN, J.-M. DAUNE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63095. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023508/51.

(130028377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

### **Arlorlux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 175.236.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "GENMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149197,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, et

- Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### I. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Arlorlux" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000,-EUR), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille huit cents (1.800) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "GENMO S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
  - Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, né à Luxembourg le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;
  - Madame Isabel BONTE, employée privée, née à Roulers (Belgique), le 28 septembre 1972, demeurant à B-6717 Tontelange, ruelle des Haies 340; et
  - Monsieur Christophe HAULET, administrateur de société, né à Seraing (Belgique), le 19 mai 1977, demeurant à B-1310 La Hulpe, 59, rue Emile Semal (Belgique).
4. La société à responsabilité limitée "FIDU-CONCEPT SARL", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2013. LAC/2013/5468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023839/241.

(130029335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Kamelion World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.914.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick FANIEL, demeurant au 3, Clos Tortaifontaine, B-4910 Theux,

«le comparant»

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée KAMELION WORLD S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142914, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 7 novembre 2008 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2840 du 26 novembre 2008.

2. Que le capital social de la société KAMELION WORLD S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 12,50 (douze euros cinquante cents) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société KAMELION WORLD S.à r.l.

4. Que le comparant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société KAMELION WORLD S.à r.l. a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

7. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la société.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013023534/47.

(130028292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Financière Eurepa, Financière Européenne des Retail Parks, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.364.

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. POLLUXVII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 173905,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. SAS BUREAUX MAGASINS REUNIS HOLDING - SAS BMR HOLDING, société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 140, rue Garibaldi L'Epargne de France, 69006 Lyon, France, R.C.S. Lyon 434 490 215,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 174364, a été constituée le 13 décembre 2012 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

- Que les statuts de la Société ont été modifiés en date du 19 décembre 2012 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'elles sont les deux seules associées de la Société;

Tout ceci ayant été déclaré, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.827.999 (un million huit cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.724.882 (cinq millions sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-deux euros) à EUR 7.552.881 (sept millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-un euros) par la création et l'émission de 2.011 (deux mille onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 909 (neuf cent neuf euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites par HDIC SA Holding de Développements Immobiliers et Commerciaux, société anonyme de droit suisse ayant son siège social à Fribourg, numéro fédéral CH-217.0.138.064-0, et intégralement libérées moyennant un apport en nature.

*Souscription - Libération*

Les associées déclarent alors vouloir renoncer, pour autant que de besoin, à souscrire à l'augmentation de capital telle que mentionnée ci-dessus et admettent à la souscription de cette augmentation de capital la société HDIC SA Holding de Développements Immobiliers et Commerciaux, société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 5, rue Faucigny, 1700 Fribourg, Suisse, numéro fédéral CH-217.0.138.064-0.

Intervient ensuite la société HDIC SA Holding de Développements Immobiliers et Commerciaux, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée aux présentes afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement, laquelle déclare souscrire aux 2.011 (deux mille onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 909 (neuf cent neuf euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, et les libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en:

a) 15 (quinze) actions de la société Sepric Investissements SA, société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 5, rue Faucigny, 1700 Fribourg, Suisse, numéro fédéral CH-217.3.545.320-2, évaluées à au moins EUR 238.828,60 (deux cent trente-huit mille huit cent vingt-huit euros et soixante cents),

b) Une créance d'un montant d'au moins EUR 311.722,50 (trois cent onze mille sept cent vingt-deux euros et cinquante cents) qu'elle détient sur la société Sepric Investissements SA, préqualifiée,

c) 34 (trente-quatre) actions de la société SEPRIC Immobilier Bulle SA, société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 9, Avenue de la Gare, 1630 Bulle, Suisse, numéro fédéral CH-217.3.548.566-4, évaluées à au moins EUR 288.484,80 (deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingts cents),

d) Une créance d'un montant d'au moins EUR 989.199,40 (neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante cents) qu'elle détient sur la société SEPRIC Immobilier Bulle SA, préqualifiée.

#### *Preuve de l'existence de l'apport en nature*

Preuve de la propriété et de la valeur des 15 (quinze) actions de la société Sepric Investissements SA, et des 34 (trente-quatre) actions de la société SEPRIC Immobilier Bulle SA, a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce de chaque société et d'une déclaration émise par le Président de chaque société apportée, celle-ci attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Ces déclarations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Preuve de la détention et de la valeur des créances détenues sur les sociétés susmentionnés a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

#### *Réalisation effective de l'apport*

HDIC SA Holding de Développements Immobiliers et Commerciaux, préqualifiée, représentée comme stipulé ci-dessus, déclare en outre:

(1) être l'unique propriétaire (i) de 15 (quinze) actions de la société Sepric Investissements SA, société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 5, rue Faucigny, 1700 Fribourg, Suisse, numéro fédéral CH-217.3.545.320-2, évaluées à au moins EUR 238.828,60 (deux cent trente-huit mille huit cent vingt-huit euros et soixante cents) et (ii) de 34 (trente-quatre) actions de la société SEPRIC Immobilier Bulle SA, société anonyme de droit suisse ayant son siège social au 9, Avenue de la Gare, 1630 Bulle, Suisse, numéro fédéral CH-217.3.548.566-4, évaluées à au moins EUR 288.484,80 (deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingts cents), ensemble ci-après appelées les «Actions»;

(2) détenir (i) une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant s'élevant à au moins EUR 311.722,50 (trois cent onze mille sept cent vingt-deux euros et cinquante cents) sur la société Sepric Investissements SA, préqualifiée, et (ii) une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant s'élevant à au moins EUR 989.199,40 (neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante cents) sur la société SEPRIC Immobilier Bulle SA, préqualifiée, ensemble ci-après appelées les «Créances»;

(3) que les Actions et les Créances sont apportées à titre de libération intégrale des 2.011 (deux mille onze) nouvelles parts sociales à émettre par la société Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa lors de l'augmentation de son capital social pour le porter à EUR 7.552.881 (sept millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-un euros);

(4) que les Actions apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces Actions n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés apportées et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces Actions en faveur de Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa;

(5) que ces Actions sont apportées en société tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'elle déclare parfaitement connaître avec les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes;

(6) qu'elle décharge le gérant unique de la société Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa, ainsi que le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont elle déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

(7) que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que l'augmentation de capital de la société Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa, a été documentée et que l'apport des Actions et des Créances a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites Actions et Créances en faveur de Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa, et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Intervention du gérant*

Le gérant unique de la Société accepte, au moyen d'une déclaration, la description de l'apport en nature, son évaluation à au moins EUR 1.827.999 (un million huit cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros), le transfert de la propriété desdites actions et créances en faveur de Financière Européenne des Retail Parks, en abrégé Financière Eurepa, et confirme la validité des souscription et libération.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 7.552.881 (sept millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-un euros) représenté par 8.309 (huit mille trois cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 909 (neuf cent neuf euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au représentant et mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.*

Référence de publication: 2013023446/125.

(130028455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.286.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

PetroChina Investment (Hong Kong) Limited, a limited liability corporation (LLC) incorporated and organized under the laws of Hong Kong, People's Republic of China, having its registered office at 68 Connaught Road Central, HK-Hong Kong, People's Republic of China, registered with the Hong Kong Register of Companies under number 1372114, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.286 with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated on fifth day of November, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on the seventh day of December, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2381. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the incorporation of the Company.

Here represented by Nicolas Marchand, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole shareholder holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company;
- II. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to introduce the Canadian Dollar (CAD) as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as of January 1<sup>st</sup>, 2012.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the Canadian Dollar (CAD) as its share capital currency at the closing exchange rate published by the European Central Bank on December 5, 2012 and according to which EUR 1 equals CAD 1.2960, so that the share capital of the Company now amounts to sixteen thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 16,200.-) which remain entirely allocated to the share capital account of the Company.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through a financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the Sole Shareholder and the notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares at one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to set the number of shares at sixteen thousand two hundred (16,200) with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, in exchange and replacement of the existing hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company, by an amount of eight thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 8,800.-), in order to bring the share capital of the Company from its current amount sixteen thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 16,200.-) (being the the Canadian Dollar (CAD) equivalent of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500)) and represented by sixteen thousand two hundred (16,200) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to the amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), by way of issuance of eight thousand eight hundred (8,800) new shares, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the eight thousand eight hundred (8,800) new shares of the Company, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to fully pay them up by way of conversion and reallocation of a part of the share premium of the Company, in an aggregate amount of nine thousand six hundred eighty Canadian Dollars (CAD 9,680.-) from the share premium account of the Company to the nominal share capital account of the Company (the Contribution).

The Contribution shall be allocated as follows:

- an amount of eight thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 8,800.-) will be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of eight hundred eighty Canadian Dollars (CAD 880.-) will be allocated to the legal reserve account of the Company, which is therefore completely duly and fully constituted in regard to the new share capital of the Company.

The value of the share premium which has been converted and reallocated to the nominal share capital and legal reserve accounts of the Company, has been certified to the undersigned notary by (i) the interim accounts of the Company dated October 30, 2012 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

- "- the Contribution is shown on the attached interim accounts as per October 30, 2012 (the Interim Accounts);
- the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and possesses the power to dispose of the Contribution;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Contribution contributed to the Company as per the attached Interim Accounts is valued at least at nine thousand six hundred eighty Canadian Dollars (CAD 9,680.-) or its equivalent in Euro (EUR) and since the Interim Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- the Contribution contributed to the Company is freely convertible into share capital of the Company by the Sole Shareholder and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value."

Such certificate and a copy of the Interim Accounts of Company, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles, so that it shall henceforth in its relevant part read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share"

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., to proceed individually, on behalf of the Company, with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

PetroChina Investment (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée (LLC) constituée et organisée en vertu des lois de Hong Kong, République Populaire de Chine, dont le siège social est situé au 68 Connaught Road Central, HK-Hong Kong, République Populaire de Chine, immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1372114, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.286 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 5 novembre 2009 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 7 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2381. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Par la présente représentée par Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient cent pour cent (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'introduire le dollar canadien (CAD) comme devise officielle et comptable de la Société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société du dollar canadien (CAD) comme devise de son capital social au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 5 décembre 2012 et selon lequel EUR 1 est égal à USD 1,2960, afin que le capital social de la Société s'élève désormais à seize mille deux cents dollars canadiens (CAD 16.200,-), montant qui restera entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

La preuve du taux de change mentionné ci-dessus a été donnée au notaire par une publication financière qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'Associé Unique et le notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de fixer le nombre de parts sociales à seize mille deux cents (16.200) ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, en échange et remplacement des cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille huit cents dollars canadiens (CAD 8.800,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de seize mille deux cents dollars canadiens (CAD 16.200,-) (étant l'équivalent en dollars canadiens (CAD) de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-)) représenté par seize mille deux cents (16.200) parts sociales sous forme nominatives et ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, au montant de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-), par l'émission de huit mille huit cents (8.800) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux huit mille huit cents (8.800) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par conversion et réallocation d'une partie de la prime d'émission de la Société, d'un montant total de neuf mille six cent quatre-vingts dollars canadiens (CAD 9.680) du compte de prime d'émission de la Société au compte de capital social nominal de la Société (l'Apport).

L'Apport sera affecté comme suit:

- un montant de huit mille huit cents dollars canadiens (CAD 8.800,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant de huit cent quatre-vingts dollars canadiens (CAD 880) sera affecté au compte de réserve légale de la Société, qui est ainsi dûment complété et entièrement constitué à l'égard du nouveau capital social de la Société.

La valeur de la prime d'émission qui a été convertie et réaffectée aux comptes de capital social nominal et de réserve légale de la Société, a été certifiée au notaire instrumentant par (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 30 octobre avril 2012 et signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui indique en substance que:

- «l'Apport est présenté dans les comptes intérimaires annexés au 30 octobre 2012 avril 2012 (les Comptes Intérimaires);

- l'Associé Unique est l'associé unique de la Société et a le droit de disposer de l'Apport;

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, l'Apport fait à la Société selon les Comptes Intérimaires annexés est évalué à au moins neuf mille six cent quatre-vingts dollars canadiens (CAD 9.680) ou son équivalent en euro (EUR) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et

- l'Apport fait à la Société est librement convertible en parts sociales de la Société par l'Associé Unique et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur.»

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, afin que la partie concernée ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD1,-) par part sociale.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., pour procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'inscription des changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63029. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023624/206.

(130028287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Baby Company S.A., Société Anonyme,  
(anc. Nord-Cars S.A.)**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.507.

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NORD-CARS S.A.», ayant son siège social à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en date du 6 décembre 1990 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 181 du 15 avril 1991, dont les statuts ont été modifiés en date du 31 juillet 2002 suivant acte décidant la transformation en société anonyme, reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1753 du 10 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erny Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Justin Dostert, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de "NORD-CARS S.A." en "BABY COMPANY S.A.", et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

2. Changement de l'objet social de la société et par conséquent modifier l'article 2 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de puériculture, de jouets, d'articles pour bébés, vêtements pour enfants, ainsi que la gestion d'espaces de jeux pour enfants. Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.»

### 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de "NORD-CARS S.A." en "BABY COMPANY S.A." de sorte que le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . (premier alinéa).** «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BABY COMPANY S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et par conséquent modifier l'article 2 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de puériculture, de jouets, d'articles pour bébés, vêtements pour enfants, ainsi que la gestion d'espaces de jeux pour enfants. Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Schmitz, Drauth, Dostert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6133. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023607/67.

(130028316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

### **Resgre Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.165.

### DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Predrag STOJAKOVIC, demeurant au 8-10 Pilidou, Panorama, 55326 Thessaloniki, Grèce

«le comparant»

ici représentée par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme RESGRE INVESTISSEMENTS S.A, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 104165, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 5 novembre 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 83 du 29 janvier 2005.

2. Que le capital social de la société RESGRE INVESTISSEMENTS S.A. s'élève actuellement à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est devenu propriétaire unique de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme RESGRE INVESTISSEMENTS S.A.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société RESGRE INVESTISSEMENTS S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le comparant déclare également être responsable de tous éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, et il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Jacqueline HONYMUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.*

Référence de publication: 2013023676/49.

(130028290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

### **Lux 4 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.178.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lux 4 Starlight GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers

and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of 26 British Pounds (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

**Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

**Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand GBP) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de janvier,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 4 Starlight GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

## **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.00,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six livres sterling (GBP 26,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.3 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13.000,- (treize mille GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 7 février 2013. LAC/2013/5985. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023552/586.

(130028432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

Il résulte des résolutions de BOA Luxembourg Investment S.à r.l., que les actionnaires de la société, ont pris la décision en date du 5 février 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, et ce pour une durée indéterminée, Mr. Gerhard Lein, né le 11 janvier 1952, à Offenbach am Main, Allemagne, demeurant à Kloth 25 A, 76228 Karlsruhe-Palmbach, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2012.

Référence de publication: 2013027657/14.

(130033505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

Il résulte des résolutions de BOA Luxembourg Investment S.à r.l., que les actionnaires de la société, ont pris la décision en date du 5 février 2012, de nommer en tant que gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, et ce pour une durée indéterminée, Mr. Kashyap Pushpkant Pandya, né le 9 janvier 1963, à Dar Es Salaam, République-Unie de Tanzanie, demeurant à Somersby Grange, Somersby Wood, Morpeth NE61 2DX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 février 2012.

Référence de publication: 2013027658/14.

(130033505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**BMF Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.191.

*Extrait sincère et conforme de la résolution de l'Administrateur unique en date du 25 février 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au lieu du 37A boulevard J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027652/11.

(130033780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Waterview Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1455 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.124.

Par résolutions signées en date du 18 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet au 6 février 2013 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet au 6 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013027510/15.

(130033320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Beamex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.107.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013027641/14.

(130033733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 81.542,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.182.

—  
Il convient de noter que la dénomination sociale de l'associé unique de la Société est désormais la suivante:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Mr Brian Patterson / Mme Anita Lyse

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2013027579/14.

(130033662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Agamemnon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.750.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.827.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 février 2013*

La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet au 15 Février 2013.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013027576/14.

(130033512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**NGPMR Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 1.503.424,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013027970/12.

(130034090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.314.775,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Par résolutions signées en date du 13 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Adriana De Alcantara, avec adresse au 2, Rue de la Paix, L-7244 Bereldange, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Vinessa Sweeney, avec adresse professionnelle au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027963/15.

(130033649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Oxil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 134.928.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 25 février 2013 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société CRITERIA S.à.r.l. avec siège social au 10B me des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, demeurant, 4 rue d'Or, CH-1700 Fribourg (Suisse), a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 25 février 2013.

Pour OXIL INVEST S.A

Référence de publication: 2013027982/15.

(130034098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Odyssey Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 50.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027978/10.

(130033603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013027870/14.

(130033630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028004/11.

(130033767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013027999/14.

(130033560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Pixel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.508.

*Extrait des résolutions des Associés prises en date du 06 Novembre 2012,*

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;

\* Monsieur Jorrit Cromptvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2012

Luxembourg, le 26 Février 2013.  
Pour extrait analytique conforme  
Aurélie Gianotti  
Mandataire

Référence de publication: 2013027992/17.

(130033968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Party Rent Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.174.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2013.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013028006/12.

(130034306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Pentair Technical Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.500,00.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 80.928.

---

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société, en date du 20 janvier 2013, que Monsieur Adrien Joseph WEISS, né le 15 juin 1960 à Oberbetschdorf, France, résidant professionnellement au 4, rue du Marais, 67660 Betschdorf, France, a été nommé gérant additionnel de type A de la Société avec effet au 20 janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Angela LAGESON, comme gérante de type A de la Société;
- Adrien Joseph WEISS, comme gérant de type A de la Société;
- Christophe MAILLARD, comme gérant de type B de la Société; et
- Marjorie ALLO, comme gérante de type B de la Société.

Le 26 février 2013.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2013027991/19.

(130033948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Packinvest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013027996/10.

(130033852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028005/11.

(130033774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Piclux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 43.672.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 janvier 2012*

4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes, exercé par la société Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2015.

5. L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur délégué et d'administrateur de Mr Maximilian von Habsburg et les mandats d'Administrateurs de MM. Mariano-Hugo Windisch Graetz et Constantin-Christian von Berckheim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013028011/14.

(130033653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**PICO Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 41.331.

---

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011 que Monsieur Claude Cahen, administrateur démissionnaire, est remplacé par Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2017 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Fiduciaire comptable B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013028012/16.

(130034144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Pieralisi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.653.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration constate que Laurent MULLER, Frédéric MULLER et Tom FABER ont changé d'adresse professionnelle et demeurent dorénavant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013028013/16.

(130033734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Lata Lux Holding Parent, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.941.439,73.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.947.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les associés de la Société, à savoir:

- Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P.
- Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P.
- Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P.
- Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P.
- Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P.

ont transféré leurs sièges sociaux à l'adresse suivante:

- 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Mata Lux Holding Parent

Signature

Référence de publication: 2013027867/22.

(130033846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**L'Eau Vive Crenile S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg E 4.970.

La Société prend acte qu'en date du 31 décembre 2012, Mme Pascale Servier a cédé les 140.000 parts d'intérêt qu'elle détenait dans la Société comme suit:

- 70.000 parts de la Société à Nicolas Minden, citoyen belge, habitant à Avenue Molière 129, 1190 Forest (Belgique);  
et

- 70.000 parts de la Société à Léa Minden, citoyenne belge, habitant à Avenue Molière 129, 1190 Forest (Belgique).

En conséquence, les parts d'intérêt de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Société de Participations et d'Investissements Luxembourgeoise S.A. détient 1 part;
- Nicolas Minden détient 70.000 parts; et
- Léa Minden détient 70.000 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'EAU VIVE CRENILE S.C.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013027865/19.

(130034194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**L.P.M. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.878.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 janvier 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John Weber et de Monsieur Guy Lanners de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Roberto SANNA, né le 18.09.1967 à Gênes (I), demeurant à Voskovcova 61 CZ-15200 Prague 5

Madame Zuzana FAMIGLIETTI, né le 10.06.1954 à Benesov (CZE), demeurant à Zborovska 751/2 CZ-15200 Prague 5 (CZE).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de Monsieur LEO-PERSONNETAZ Claudio, né le 29.07.1955 à Aosta (Italie), demeurant à Zatecka 41/4 CZ-11000 Praha 1 (Tchéquie). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie- Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013027862/23.

(130034246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**PEERMONT FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.083.

---

Les comptes annuels du 12/10/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028007/12.

(130033676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Mars Propco 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.329.

---

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013027917/17.

(130033644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Mars Propco 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.320.

---

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013027916/17.

(130033645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Red House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 131.771.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2013*

L'Assemblée Générale:

1. accepte la démission de la société VGD AUDIT SARL (anciennement VAN GEET DERICK & CO Réviseurs d'entreprises SARL) en tant que réviseur d'entreprises agréée à la date du 10 décembre 2012.

2. constate que suivant l'article 69 de la loi du 18 décembre 2009, la société n'a plus besoin de réviseur d'entreprises agréée.

L'assemblée décide de nommer, suivant l'article 61 de la loi modifiée du 10 août 1915, un commissaire, la société VGD AUDIT SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B73 376 à partir du 10 décembre 2012.

Son mandat sera pour une année c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée ordinaire de l'an 2013.

Certifié conforme

Christophe THIBAUT de MAISIERES

*Administrateur*

Référence de publication: 2013028025/20.

(130033940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Mars Propco 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.319.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;

2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013027915/17.

(130033646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Mars Propco 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.438.275,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.334.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;

2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013027918/17.

(130033643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Biocorp-Lux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 113.689.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- BIOCORP-LUX. S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, dénoncé en date du 30 août 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 15 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013028180/20.

(130034229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Xevin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028156/10.

(130034035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 25 février 2013*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028155/11.

(130033953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Vinicultor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 169.133.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2013*

*Ordre du jour:*

1. Cession de parts sociales

*Résolutions prises:*

L'associé unique:

1) Monsieur José Raúl SANTOS, employé privé, né à Brumado (Brésil), le 19 mars 1957, demeurant à L-9186 Stegen, 43, Medemacherstrooss.

de la société à responsabilité limitée VINICULTOR, ayant son siège social à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

a pris la résolution suivante:

*Première résolution:*

1) Monsieur José Raul SANTOS, propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée VINICULTOR, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Monsieur José Raul SANTOS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Patrick SANTOS, né le 8 mai 1984 à Baia (Brésil) qui accepte 51 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société VINICULTOR S.à r.l. , représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur José Raul SANTOS . . . . .	49 parts sociales
Monsieur Patrick SANTOS . . . . .	<u>51 parts sociales</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts sociales

*Prix*

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur José Raúl SANTOS reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2013, en 2 exemplaires.

José Raul SANTOS / Patrick SANTOS

*L'associé / L'associé*

Référence de publication: 2013028143/33.

(130034204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.381.

L'assemblée générale ordinaire du 13 février 2013 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel en tant que membres du conseil d'administration de White Fleet.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013028148/24.

(130034047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Viridis II S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 91.471,51.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.157.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2013*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf in L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013028135/16.

(130033696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Varicom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.202.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2013*

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2013.

Certifié sincère et conforme

*Pour VARICOM S.A.*

*Fideco S.A.*

Référence de publication: 2013028138/14.

(130033506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**Vestar CCS 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.307.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 February 2013.

B. P. Schwartz / M.C.J. Weijermans / K. Whalen / J. Mudde / S. Della Roca

*Manager A / Manager B / Manager A / Manager B / Manager A*

Référence de publication: 2013028134/12.

(130033827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---

**CSC Computer Sciences Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 544.869.927,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.716.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 décembre 2012*

1. Monsieur Thomas Irvin a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 9 novembre 2012.

2. Monsieur Charles Diao, administrateur de sociétés, né en Chine, le 05 mai 1957, demeurant professionnellement à 900 N Stuart, 907 Arlington, VA 22203, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant avec un pouvoir de signature A avec effet au 5 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

*Pour CSC Computer Sciences Capital S.à r.l.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2013027711/17.

(130033831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

---